

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS
Séance du 6 juin 2023 18H30

L'An deux mille vingt-quatre le 19 septembre à **18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LEVASSEUR Chantal, SEGUIN Laurence, LESEUTE Emilie , Mrs SELLIER François , GUERBIGNOT Jérémy, LAQUERRIERE François, HERMAND Frédéric, , WYKURZ Marc Antoine.

ABSENTS : Mrs LEGRAND Gary , QUAEGEBEUR Pierre, DESVOGES Sandrine (pouvoir à LESEUTE Emilie) , DUCATEL Céline (pouvoir Hervé COMMELIN)

Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy

ORDRE DU JOUR

- **Lecture compte rendu**
- **Délibération admission en non-valeur par l'exécutif**
- **Recensement de la population**
- **Travaux : chemin agricole, Stèle anciens combattants**
- **Fête et cérémonie : repas, illuminations et jeux**
- **Questions diverses**

- Délibération admission en non-valeur par l'exécutif

OBJET DE LA DELIBERATION : admission en non-valeur

Vu La loi du 21 février 2022 permettant aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes et le seuil est fixé par le décret ri° 2023-523 du 29 juin 2023.

Afin de simplifier la procédure d'admission en non-valeur et de permettre une démarche plus volontariste d'apurement impliquant le provisionnement systématique des créances irrécouvrables, Monsieur le maire propose de lui accorder cette délégation. Si la délégation est accordée, la décision d'admission en non-valeur prendra donc la forme d'un arrêté et non plus d'une délibération pour les créances de moins de 100 C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde la délégation portant sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les créances de moins de 100 euros (30° de l'article L.2122-22 du CGCT)

- Recensement de la population

Mr le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population 2025 aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025, la commune doit recruter un agent recenseur qui devra être à l'aise avec l'informatique car le mode de réponse par internet doit être favorisé, Les personnes qui souhaitent postuler à cette offre doivent se manifester en mairie

- Travaux : chemin agricole, Stèle anciens combattants

Mr le maire informe le conseil municipal qu'un devis a été sollicité par l'Association foncière afin de remettre en état un chemin agricole vers noirvaux afin de faciliter le passage des camions de betteraves, le devis s'élève à 17 650.00 € HT , la sucrerie s'engage à verser une subvention pour la réalisation de ces

travaux, l'association foncière prendra en charge également une partie de ces travaux et le reste sera financé par la commune sur le budget 2025

Mr le maire informe le conseil municipal que les anciens combattants souhaite l'installation d'une stèle en mémoire de tous les anciens combattants, un devis va être sollicité pour l'installation de cette stèle et une subvention sera sollicitée auprès de la CCOP

- Fête et cérémonie : repas, illuminations et jeux

Mme Coppe informe le conseil que le repas des anciens du village se déroulera le samedi 7 décembre 2025, le traiteur sera Mr Liberal Sylvain et une animation musical Guinguette sera proposée

Mme Coppé propose au Conseil Municipal d'acheter quelques guirlandes supplémentaires afin d'harmoniser les illuminations de Noël du village

Mme Coppe propose au Conseil municipal l'achat de nouveaux jeux pour enfants à installer près du city stade, une subvention sera sollicitée auprès de la CCOP

Mme Seguin informe le Conseil municipal que le téléthon aura lieu le samedi 30 novembre 2024

- Questions diverses

Mme Delannoy informe que le prestataire du périscolaire du RPI à changer en passant de Léo Lagrange au Centre Social de Breteuil.

M. Laquerriere informe qu'il a fini de faire le point sur les concessions du cimetière afin de voir les places restantes.

Il demande si une petite rambarde pourrait être installée aux quelques marches du cimetière. Une installation est à prévoir.

Il demande où en est le sondage pour faire un accueil périscolaire le mercredi après-midi. La discussion est en cours entre l'école et le centre social.

Il informe qu'un apiculteur de Bacouel peut se lier avec la commune en cas de nid de guêpes ou frelons sur la commune ou chez les habitants en cas de besoin.

Il demande où en sont les éléments de sécurité routière. Les écluses du Moulin ont été placées à titre provisoire pour tester et voir concrètement leurs places définitives.

Il demande si la boîte aux lettres du père Noël peut être réinstallé à l'école comme l'année dernière. Celle-ci sera bien évidemment réinstallée.

M. Hermand informe qu'il y a des trous dans le chemin de terre qui part en direction de Noirveaux, il demande donc si l'on peut reboucher les trous.

Il signale également le triste état des caniveaux, ceci sont en train d'être nettoyés.

Mme Seguin signale que les voisins du logement communal de Farivillers se plaignent du bruit émis par le locataire. Celui-ci a été prévenu.

M. Guerbignot demande l'inversion des collectes de tri des déchets afin que les bacs jaunes soient ramassés toutes les semaines contre 1 sur 2 actuellement. L'idée est en pourparlers à la communauté de communes.

Il demande où est le TBI pour l'une des classes de l'école, celui-ci a été installé récemment.

Mme Leseute informe qu'un des candélabres de Bois-l'Abbé est grillé, il sera réparé.

M. Sellier demande que la signalisation des usines de la commune soit refaite, celle-ci sera réactualisée prochainement.

Fin de séance à 20 h 25